



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14092
5 août 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

NOTE VERBALE DATEE DU 1er AOUT 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LA MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE
BIELORUSSIE

La Mission permanente de la République socialiste soviétique de Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, s'agissant de sa note PO 230 SOAF (2-2-3-1) du 2 juillet 1980, a l'honneur de déclarer ce qui suit.

En ce qui concerne les efforts déployés en vue de lutter contre la politique d'apartheid pratiquée par le régime raciste sud-africain, la République socialiste soviétique de Biélorussie est fidèle à sa position de principe. La République socialiste soviétique de Biélorussie n'a jamais entretenu par le passé et n'entretient pas à l'heure actuelle de relations avec l'Afrique du Sud dans le domaine économique, militaire ni aucun autre domaine et, en conséquence, n'a, avec le régime raciste de Pretoria, aucun arrangement contractuel ou concernant l'octroi de licences et notamment aucun arrangement concernant la fourniture d'armes, de techniques et de matériel militaires.

Conformément à la position qu'elle a adoptée, la République socialiste soviétique de Biélorussie appuie les résolutions 418 (1977) et 473 (1980) du Conseil de sécurité relatives à l'embargo sur les armes destinées à l'Afrique du Sud, dont les départements et organismes gouvernementaux biélorussiens respectent par conséquent strictement les dispositions dans la pratique.

Compte tenu de ce que le régime raciste de Pretoria, dont la politique constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, continue activement de renforcer sa puissance militaire et s'efforce de se doter d'armes nucléaires, la République socialiste soviétique de Biélorussie se doit d'appeler une nouvelle fois l'attention sur la nécessité, pour le Conseil de sécurité, d'adopter des mesures appropriées, conformément à la Charte des Nations Unies, afin d'interdire toutes formes de coopération nucléaire avec le régime raciste sud-africain.

La Mission permanente de la République socialiste de Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général les assurances de sa très haute considération et le prie de bien vouloir faire distribuer la présente note en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

